

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

**Décision DG n° 2008-232 du 15 septembre 2008 portant nomination
auprès du groupe d'experts pour l'évaluation des produits sanguins labiles**

NOR : SJSM0830970S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1221-8, L. 1221-8-2, L. 5311-1, L. 5311-2
et D. 5321-7 et suivants ;

Vu la décision DG n° 2005-09 du 6 janvier 2005 portant création d'un groupe d'experts pour l'évaluation des produits sanguins labiles à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

Article 1^{er}

Les personnes dont les noms suivent sont nommées membres du groupe d'experts pour l'évaluation des produits sanguins labiles pour une période de trois ans :

M. Allouch (Pierre-Yves) ;
M. Andreu (Georges) ;
M. Brossard (Yves) ;
Mme Bussel (Annette) ;
Mme Denninger (Marie-Hélène) ;
M. Joussemet (Marcel) ;
M. Lefevre (Patrice) ;
M. Masse (Maurice) ;
Mme Migonney (Véronique) ;
M. Redersdorff (Jean-Claude) ;
M. Renolleau (Sylvain) ;
Mme Susen (Sophie) ;
M. Traineau (Richard).

Article 2

Mme Bussel (Annette) et Mme Denninger (Marie-Hélène) sont nommées respectivement présidente et vice-présidente du groupe d'experts pour l'évaluation des produits sanguins labiles.

Article 3

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Fait à Saint-Denis, le 15 septembre 2008.

Le directeur général,
J. MARIMBERT